

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE

N° 28/CCH/26 du 23 juillet 2026

Portant modification de la délibération n° 21/CCH/26 du 11 mai 2026 portant nomination des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 23 juillet 2026 à 09h30, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i sortant, par lettre n° 41/CD/2026 du 6 juillet 2026,
Sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Président,
Avec Monsieur Christian ROBSON, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,
30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,
24 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	MOUTAME Thomas	Président	X			
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-Président	X			
3	MME	VALENTIN Mathilda	2ème vice-Président	X			
4	M	TCHONG TAI Ioera	Délégué titulaire	X			
5	MME	MARUAE Miliane	4ème vice-Président		X		
6	M	BROTHERSON Matahi	5ème vice-Président	X			
7	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	6ème vice-Président		X		
8	M	TEROROIRIA Martial	7ème vice-Président	X			
9	MME	PEETAU Revatua	8ème vice-Président	X			
10	M	GIBERT Pitoni	9ème vice-Président	X			
11	M	ATUAHIVA Mareto	Membre bureau	X			
12	M	HOLMAN Gérard	Membre bureau	X			
13	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire	X			
14	M	COLOMBANI Moe hau	Délégué titulaire	X			
15	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire		X		
16	M	MOU KAM TSE Camille	Délégué titulaire		X		
17	MME	TIKIER Noela	Délégué titulaire		X		
18	M	TAPUTUARAI Judex	Délégué titulaire		X	Augustine LEMAIRE	
19	MME	SHAM KOUA Evangéline	Délégué titulaire	X			
20	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire	X			
21	M	CHONG HUE Mahinui	Délégué titulaire	X			
22	M	BECQUET Patrick	Délégué titulaire		X		
23	M	DEHORS Raimana	Délégué titulaire	X			
24	MME	COLOMES Moemoea	Délégué titulaire	X			
25	M	NATUA Augustin	Délégué titulaire		X		
26	MME	RUAHE Hinarere	Délégué titulaire	X		Virginie LANGY	
27	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	X			
28	M	MANA Rémi	Délégué titulaire	X			
29	M	MATAPO Tetaha	Délégué titulaire		X	TTTI Taurarii	
30	M	MOHI Moise	Délégué titulaire	X			
TOTAL				21	9	3	
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)						24	

Délibération communautaire n° 28/CCH/26 du 23 juillet 2026

Portant modification de la délibération n° 21/CCH/26 du 11 mai 2026 portant nomination des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours

Indication sur le résultat du vote :

Présents	24
Votants	24
Abstentions	0
Pour	24
Contre	0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française ;
- Vu** la loi du Pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 Article 311-3, LP 311-4 portant code Polynésien des marchés publics ;
- Vu** le code Polynésien des marchés publics partie « arrêtés » annexe à l'arrêté n°1455/CM du 24 août 2017, et notamment ses article A 311-5 à A 311-8 et A 313-1 à A 313-2 ;
- Vu** la délibération n° 21/CCH/26 du 11 mai 2026 portant nomination des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours ;
- Vu** la délibération n° 71/CT/2026 du 4 juillet 2026 portant modification de la délibération n° 50/CT/2026 du 2 avril 2026 portant désignation des délégués du conseil municipal au conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i.

Considérant que les délégués communautaires de Tumaraa ont été remplacés pour certains le samedi 4 juillet 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de la délibération n° 21/CCH/26 du 11 mai 2026 susvisée est modifié comme suit :

AU LIEU DE LIRE

Article 1^{er} : L'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de jury de concours à la représentation proportionnelle au plus fort reste est approuvée comme suit :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Thomas MOUTAME, Président	Patrick BECQUET, Représentant du Président en son absence
Raimana MAPUNA	Gérard GOLTZ
Marcelin LISAN	Pitori GIBERT
Martial TEROROIRIA	Christian ROBSON
Judex TAPUTUARAI	Matahi BROTHERSON
Mareto ATUAHIVA	Mathilda VALENTIN

LIRE

Article 1^{er} : L'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de jury de concours à la représentation proportionnelle au plus fort reste est approuvée comme suit :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Thomas MOUTAME, Président	Patrick BECQUET, Représentant du Président en son absence
Raimana DEHORS	Moemoea COLOMES
Marcelin LISAN	Pitori GIBERT
Martial TEROROIRIA	Christian ROBSON
Judex TAPUTUARAI	Matahi BROTHERSON
Mareto ATUAHIVA	Mathilda VALENTIN

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "*Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet*".

Article 3 : Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération est affichée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au :

- Comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 23 juillet 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Contrôle à posteriori

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de publication : 27 JUIL. 2026
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent : 27 JUIL. 2026
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du : 27 JUIL. 2026